

## Les défis du syndicat des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse

Nouvelle organisation territoriale, nouvelles consignes de tri et nouvelles exigences de collecte : le syndicat des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (Essonne-Yvelines) termine une année 2016 pleine de défis.

Avec la fin, en 2013, des grands travaux qui lui ont permis de moderniser son unité de valorisation énergétique, le syndicat mixte des ordures ménagères (Siom) de la vallée de Chevreuse pensait avoir quelques années de répit.



Le Siom de la vallée de Chevreuse regroupe 21 communes en Essonne et dans les Yvelines. © Siom

Avec un taux de valorisation énergétique de 88 %, son site de Villejust (Essonne) s'est même classé, en 2014 et 2015, au 1er rang, en terme de performance, des 63 sites opérés par Veolia. Les 91 000 tonnes de déchets incinérées chaque année produisent en effet 24 000 MWh d'électricité et 107 000 MWh de chaleur, qui assurent les besoins en chauffage et eau chaude de 10 000 logements de la ville des Ulis. Des performances qui ont contribué à la baisse régulière de la teom (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : – 19,26 % depuis 2008.

### Dissolution pure et simple

Mais le syndicat, créé en 1959 et qui regroupe aujourd'hui 19 communes d'Essonne et deux communes des Yvelines (soit 200 000 habitants), a vécu une année très particulière. En décembre 2015, il a en effet dû rentrer dans un processus de dissolution pur et simple ! Et passer le premier semestre de l'année 2016 à se recréer.

Au 1er janvier 2016, plusieurs des communes et intercommunalités adhérentes au Siom ont en effet fusionné dans une nouvelle intercommunalité : la CPS (Communauté Paris-Saclay). Conformément aux exigences de la réforme territoriale, cette nouvelle intercommunalité devait, dès sa création, prendre en mains la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ». Cela a, du reste, également été le cas pour les 12 territoires de la nouvelle métropole. Mais ces derniers ont pu utiliser le mécanisme de représentation-substitution prévu par une ordonnance de

décembre 2015 : le territoire, autrement dit, se substitue aux communes ou intercommunalités qui adhéraient à un syndicat et les représente.

En revanche, ce mécanisme n'a été validé qu'à l'intérieur du périmètre de la métropole du Grand Paris. La CPS, elle, n'a pas pu en bénéficier. Elle s'est donc, automatiquement, retirée du Siom. Celui-ci ne comptant dès lors plus qu'un seul adhérent, la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, il se trouvait automatiquement engagé dans un processus de dissolution.

## Imbroglie administrative

« Il a donc fallu recréer le Siom et demander à chacune des intercommunalités de délibérer pour adhérer à ce nouveau syndicat », explique Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette et président du Siom. Puis le dossier est passé en commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et un arrêté de recréation a été pris. « Dans le laps de temps intermédiaire, il a fallu organiser la gestion des budgets ! Bref, nous n'avons fait que cela pendant plusieurs mois ! », conclut l' élu.

Si la situation est désormais réglée et éclaircie, elle pourrait, cependant, continuer à évoluer. « Le préfet a lancé un travail sur l'harmonisation de la carte de la gestion des déchets », explique Jean-François Vigier. Sur le territoire de Paris-Saclay, quelques communes (Massy et Chilly-Mazarin), en effet, dépendent d'un autre syndicat, le Simacur, qui couvre par ailleurs des villes de l'ex-communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

## De nouveaux enjeux de collecte

Parallèlement, le syndicat, tout comme ses confrères, est confronté à de nouveaux enjeux. Il doit tout d'abord ouvrir une nouvelle déchetterie-ressourcerie pour désengorger son installation de Villejust. Si le lieu a été déterminé (au milieu du monde étudiant, sur le plateau de Saclay), le Siom doit recevoir ce mois-ci d'éventuels partenaires pour la gestion de la ressourcerie.

Autre enjeu : l'extension des consignes de tri. Depuis le 1er octobre, le Siom, qui a remporté un appel à projets d'Eco-emballages, demande aux ménages de jeter les petits emballages plastiques dans le conteneur recyclage. Il faudra donc quelques mois pour juger de l'impact de cette mesure sur les volumes collectés, et donc la fréquence de la collecte.

Dernier défi : la gestion – obligatoire depuis janvier 2016 – des biodéchets provenant des entreprises en produisant plus de 10 tonnes par an. Une étude est en cours, qui devrait bientôt permettre de chiffrer les sources et les volumes en jeu. Il s'agira ensuite de déterminer comment traiter ces biodéchets : faut-il continuer de les envoyer, comme actuellement les déchets verts, à l'unité de méthanisation partenaire de Limours ? Ou créer une unité de valorisation organique ?

Le début de l'année 2017 sera sans doute moins chaotique, mais tout aussi rempli, que celui de l'année précédente.

### **Le Siom de la vallée de Chevreuse en chiffres**

Créé en 1959, le Siom assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 175 811 habitants résidant dans 21 communes situées en Essonne, et, pour deux d'entre elles, dans les Yvelines. Il a ainsi collecté 71 842 tonnes de déchets ménagers (ordures, emballages ménagers, verre, végétaux, encombrants, textiles) en 2015. Son unité de valorisation énergétique a incinéré presque 91 000 tonnes de déchets en 2015, dont un peu plus de la moitié venant d'autres sources que sa propre collecte : autres syndicats d'ordures ménagères, industriels, distributeurs, etc.